

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril, les membres de l'Association Syndicale libre de Brigode 5 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil Syndical, au club-house du « Golf de Brigode ».

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par les syndicaux présents.
Le Président Ahmed SBAI préside la séance et déclare celle-ci ouverte à 18 heures 45.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Secrétaire, permet de constater la présence de 94 membres de l'Association Syndicale dont 43 membres représentés ouvrant droit à 98 suffrages. L'assemblée, réunissant le quorum requis, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée la convocation à la présente assemblée adressée à tous les membres de l'Association.

Le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

RESOLUTION ORDINAIRE

- 1 Désignation du Secrétaire
- 2 Désignation des Scrutateurs
- 3 Quitus des comptes de l'exercice 2021
- 4 Présentation et approbation du budget pour l'exercice 2022
- 5 Présentation des résultats de l'étude : rénovation voiries
- 6 Présentation du livret « J'habite Brigode et je veux faire des travaux »
- 7 Election des nouveaux membres du syndicat
- 8 Réponses aux questions écrites

Résolution ordinaire 1 et 2 : désignations du Secrétaire et des Scrutateurs

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur la désignation du Secrétaire et des Scrutateurs de la réunion :

Secrétaire : Isabelle NAJBERG (312)

Scrutateurs : Olivier MOREL (217) et Jehan GARNAVAULT (261)

Résolution ordinaire 1 et 2 : adoptées à l'unanimité par les membres de l'Association présents ou représentés

Résolution ordinaire 3 : Quitus des comptes de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale donne au Conseil Syndical quitus plein et entier de sa gestion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Patrick VERGOTE étant absent, Sandrine LIAGRE commente les comptes

Aucune question

Résolution ordinaire 3 : adoptée à l'unanimité par les membres de l'Association présents ou représentés

Résolution ordinaire 4 : Approbation du budget prévisionnel relatif à la période du 1/1/2022 au 31/12/2022

L'Assemblée Générale décide de fixer le budget prévisionnel des dépenses de l'Association pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour un montant de 88 150 €, le coût de la cotisation de base étant 460 €, la cotisation de l'Union est fixée à 35 €.

Pour les syndicataires reliés à la télédistribution, la cotisation s'élève à 40 €
Sandrine LIAGRE commente le budget 2022
Aucune question

Résolution ordinaire 3 : adoptée à l'unanimité des membres de l'Association présents ou représentés

Résolution ordinaire 5 : présentation des résultats de l'étude : « Rénovations voiries »

Exposé de François MEUNIER. Tous les documents concernant ce projet se trouvent sur le site
« www.brigode5.fr »

Questions :

A-t-on pris en compte les structures, les canalisations sous-terraines et l'évacuation des eaux pluviales ? Attention aux regards (avaloirs) des raquettes par rapport au classement éventuel de l'avenue ?

François MEUNIER précise qu'un inventaire de l'état des canalisations en sous-sol sera effectué avant les travaux de voirie. Cette partie du dossier sera traitée notamment avec les anciens responsables de voiries qui disposent de nombreuses informations sur le sujet.

François MEUNIER signale qu'il y a urgence de faire une rénovation sur les raquettes qui sont en mauvais état comme le montre l'étude. Le détail de l'analyse des structures des sols est consultable sur le site.

Les parkings communs seront-ils mis aux dimensions des voitures d'aujourd'hui ? Va-t-on ajouter des places ?

Il n'y aura pas plus de places qu'aujourd'hui, le souhait est de préserver le cadre original de Brigade 5. Les places actuelles vont être élargies, allongées et avec une meilleure intégration dans l'espace végétal.

Comment faire pour que les véhicules ne se garent plus sur les pelouses ?

Il faut prévenir les entreprises et les invités que vous recevez. N'hésitez pas à les faire bouger si nécessaire. Il est autorisé de se garer occasionnellement le long de l'avenue. A la base, chaque habitation est dotée de plusieurs places de stationnement privatives (garages et parkings).

Comment éviter les nuisances des véhicules lors de 'grosses' manifestations au Tennis ?

Nous n'avons pas de solutions. L'ASL continuera de travailler avec les organisateurs du Tennis.

Les chemins gravillonnés vont il être pavés ?

Les chemins gravillonnés sont en sous-bois et ils resteront à l'identique. Seuls les chemins pavés seront réparés.

Les travaux sont-ils nécessaires partout ?

Les raquettes sont toutes en mauvais état, leur rénovation est indispensable et prioritaire. Attendre encore, l'infiltration de l'eau continuera d'aggraver l'état des structure du sol. En 2 ème priorité les parkings et le chemin piétonnier. L'avenue principale, jusque-là maintenue régulièrement, peut attendre.

Est-ce que le projet sera commun ?

L'avenue principale, le chemin piétonnier et les parkings sont à la charge de l'ASL. Alors que les raquettes restent à la charge des propriétaires des lots desservis par celles-ci. Un tableau avec la simulation des charges par lot est consultable sur le site.

Le Président demande à l'assemblée si elle est d'accord pour continuer ce projet. Un oui massif est exprimé haut la main.

Résolution ordinaire 5 : l'assemblée générale prend acte de la présentation des résultats de l'étude Rénovation voiries.

Résolution ordinaire 6 : Présentation du livret Patrimoine « j'habite à Brigode et je veux faire des travaux »

Anne-Charlotte WILLOT & Olivier ROYER présentent le livret Patrimoine, expliquent son rôle et son principe d'application. Son objectif est de préserver le caractère et l'harmonie architecturale de Brigode 5. Les dernières mises à jour concernent les énergies nouvelles (panneaux et tuiles solaires, pompes à chaleur) et les isolations par l'extérieur. Conformément au cahier des charges, tous travaux ou installations d'équipement qui touchent l'extérieur des habitations doivent être préalablement soumis pour validation à la commission architecture.

Le livret est disponible sous format numérique sur le site.

Question.

Pour isoler les maisons et rester en conformité, comment peut-on faire ?

N'hésitez pas à contacter la commission architecture. Chaque cas est différent.

Résolution ordinaire 6 : l'assemblée générale prend acte de la présentation du livret Patrimoine.

Résolution ordinaire 7 : Election des nouveaux Membres du Conseil Syndical

Projet de résolution :

Sont élus pour membres du Conseil Syndical de l'ASL Brigode 5 et ceci pour un mandat de trois années :

Mme LIAGRE Sandrine	n° 205
Mr MARAIS Jacques	n° 258
Mr NUEZ Yves	n° 173

Résolution ordinaire 7 : adoptée à l'unanimité par les membres de l'association présents ou représentés

Le Président reprend la parole. Sur 3 ans, nous avons 18 nouveaux propriétaires plus 7 nouveaux sur le hameau 9 situé au niveau de l'agence immobilière.

Un appel est lancé pour remplacer le Trésorier, le responsable du site web et bien d'autres postes.

Résolution ordinaire 8 : Questions/Réponses

A-t-on des nouvelles pour le changement des candélabres de l'avenue par la mairie ?

L'éclairage de l'avenue et des raquettes est pris en charges par la mairie pour les réparations et le coût de l'électricité. La mairie nous dit tester actuellement différents types de candélabres, notamment solaires, mais nous n'avons pas réussi à obtenir la date du remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h45.

Les documents relatifs à l'AG sont disponibles sur le site de l'ASL.

Le Président	Le trésorier	Le secrétaire	Le scrutateur	Le scrutateur
Ahmed SBAI	Représenté par Sandrine LIAGRE	Isabelle NAJBERG	Olivier MOREL	Jehan GARNAVAULT
				